

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 22 février 2022**

Le mardi 22.02.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 15.02.2022), se sont réunis sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Étaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : Mme MERLO SERVENTI Catherine (par Mme GENDRE), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), M. MARTINET Florent (par M. LOQUET), Mme IBRES Laetitia (par Mme TAURINES), Mme GARCIA Hélène (par Mme VIDAL).

Absents : Mme BRIEZ Dominique, M. DOUCHEZ Dominique, Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. PEEL Laurent.

Délibération n° 19-2022.

Avis sur la demande d'autorisation environnementale du projet d'extension de l'usine de traitement d'eau potable de Saint-Caprais.

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la demande d'autorisation environnementale du projet d'extension de l'usine de traitement d'eau potable de Saint-Caprais sur la Commune de Grenade, déposé par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours,

Vu l'arrêté préfectoral 20.12.2021 portant ouverture d'une enquête publique concernant l'extension de l'usine de traitement d'eau potable de Saint-Caprais sur la Commune de Grenade,

Considérant que le Conseil Municipal de la Commune de Grenade est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique,

Considérant les pièces du dossier d'enquête, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 16/09/2021,

Au regard des enjeux que présentent le projet pour le territoire, d'une part, et de la prise en compte effective des enjeux environnementaux liés à ce projet, en termes de préservation de la biodiversité, préservation des milieux aquatiques, maîtrise des risques inondations, et préservation des paysages et du patrimoine,

Sur proposition de Mme Boulay, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée.

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,

